

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_029 : MARCHÉ AUX BESTIAUX DE JARLARD FIXATION DU MONTANT
DE LA REDEVANCE POUR L'ANNÉE 2020

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_029 : MARCHÉ AUX BESTIAUX DE JARLARD FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'ANNÉE 2020

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La délégation de service public (DSP) pour la gestion du foirail de Jarlard a été attribuée par délibération du conseil communautaire du 2 juillet 2019 à l'association « Marché de Jarlard » pour une durée de 3 ans.

La convention prévoit que les tarifs du service sont approuvés par le Conseil communautaire.

A cet effet, le fermier doit transmettre ses propositions. Le président de l'association propose que le tarif qui s'applique aux usagers du foirail pour l'année 2020 soit le même que celui de 2019, soit 6,50 € par veau accueilli.

Pour information durant l'année 2018, ont été tenus 29 marchés (les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois ainsi que le 5^{ème} le cas échéant). 2417 veaux ont été vendus soit une moyenne de 83 veaux par marché.

Considérant également la volonté de l'agglomération de maintenir une activité d'élevage sur le territoire, il est proposé de fixer le montant de la redevance par animal accueilli à 6,50 €, conformément à la demande de l'association « Marché de Jarlard ».

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition adressée par l'association marché de Jarlard, titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du foirail de Jarlard,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 12 novembre 2019,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le territoire de pérenniser une activité d'élevage dans une double logique de développement économique et d'aménagement équilibré de l'espace,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant de la redevance par animal accueilli au foirail de Jarlard à 6,50 euros.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 13/02/2020

The logo for the SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, followed by a stylized blue wave or arrow pointing to the right.

ID : 081-248100737-20200211-DEL2020_029-DE

AUTORISE madame la présidente ou monsieur le vice-président délégué à l'économie à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL